



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 septembre 2025 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives.

Sont présents : M^{me} Lise Roy Guillemette, mairesse
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2
M. Éric Senécal, conseiller siège numéro 3
M^{me} Sylvie Brouillette-Éthier, conseillère siège numéro 4
M. Michel Boucher, conseiller siège numéro 5
M^{me} Diane Moody, conseillère siège numéro 6

Est absent : Conseiller(ère) siège numéro 1 vacant

Les membres présents forment le quorum.

1. ADMINISTRATION MUNICIPALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives. Mélanie Doucet, directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-132 Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Sylvie Brouillette-Éthier et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté tout en restant ouvert.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2025

2025-09-133 Il est proposé par Diane Moody, appuyé par Éric Senécal et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance soit approuvé, avec dispense de lecture.

1.4 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- Association des riverains du lac Vlimeux inc. : demande d'installation d'un lampadaire de rue au chemin du Lac Vlimeux.

- Municipalité de Sainte-Eulalie : demande d'appui de dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités.
- Club de Motos Neige de la Mauricie : demande d'appui au projet de construction d'un pont pour motoneiges sur la rivière des Envies à Saint-Tite.

2025-09-134

Il est proposé par Diane Moody, appuyé par Sylvie Brouillette-Éthier et résolu à l'unanimité :

Que cette correspondance soit déposée dans le registre de la correspondance.

1.5 APPUI DE DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS

2025-09-135

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante de coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leur citoyens(nes);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Réjean Lahaie et résolu à l'unanimité :

DE demander au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, en tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

DE transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription;

DE transmettre également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

1.6 APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PONT POUR MOTONEIGES SUR LA RIVIÈRE DES ENVIES À SAINT-TITE

2025-09-136 CONSIDÉRANT que le sentier Trans-Québec #23 accueille chaque année plus de 20 000 motoneigistes, et son maintien représente une retombée directe et significative pour de nombreux commerces locaux;

CONSIDÉRANT qu'en contexte de changements climatiques, l'accès hivernal par pont de glace devient trop incertain, mettant en péril la pérennité du réseau de sentiers de motoneiges à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que la construction d'un pont contribuera à renforcer le tissu économique de la région, tout en consolidant l'interconnexion entre les municipalités et en offrant des conditions de passage sécuritaires pour les utilisateurs et les surfaceurs;

CONSIDÉRANT que le financement manquant à ce projet doit être complété compte tenu de sa portée en matière de sécurité publique, de mobilité et de dynamisation économique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyé par Diane Moody et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet du Club de Motos Neige de la Mauricie pour la construction d'un pont pour motoneigistes sur la TQ23 sur la rivière des Envies à Saint-Tite en remplacement de la traverse de glace utilisée jusqu'à présent.

1.7 DÉPLACEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'OCTOBRE 2025

2025-09-137 ATTENDU que la séance ordinaire du conseil municipale est habituellement tenue le premier lundi du mois;

ATTENDU que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que certaines décisions doivent être prises au moins trente (30) jours avant la date du scrutin fixé au 3 novembre 2025;

ATTENDU qu'il est opportun, afin de respecter ce délai légal, de devancer la date de la séance du mois d'octobre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Éric Senécal et résolu à l'unanimité :

- 1- Que la séance ordinaire du conseil municipal d'octobre 2025, initialement prévue le 6 octobre 2025, soit devancée au mercredi 1^{er} octobre à l'heure habituelle soit 19 h 30 à la salle municipale de Trois-Rives.

2- Que cet avis de modification soit publié conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal du Québec, selon le cas.

2. TRÉSORERIE

2.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES PAYÉES SELON L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-09 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE

2025-09-138

La greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 14 755,56 \$ dont voici le détail :

Rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.		
Présenté à la séance du 8 septembre 2025		
Hydro-Québec	Éclairage public aout 2025	605,42 \$
Manon Cloutier	Salaire aide secrétariat	525,00 \$
		1 130,42 \$
Paiements pré autorisés		
Salaire administration	Semaines du 2, 9, 16, 23 et 30 août	4 524,98 \$
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation août	4 030,77 \$
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation août	
Éric Senécal	Rémunération et allocation août	
Sylvie Brouillette Éthier	Rémunération et allocation août	
Michel Boucher	Rémunération et allocation août	
Diane Moody	Rémunération et allocation août	
Employeur D	Remises gouvernementales ÉLUS août	342,89 \$
Employeur D	Remises gouvernementales EMPL. août	2 829,58 \$
Employeur D	Frais services prod. Paies août Élus	37,69 \$
Employeur D	Frais services prod. Paies août Employés	123,75 \$
Desjardins Assurances	Assurances collectives aout	791,12 \$
Regime de retraite des employés	Cotisations régime retraite juillet	944,36 \$
		13 625,14 \$
	Total déboursé	14 755,56 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Boucher, appuyé par Réjean Lahaie et résolu à l'unanimité :

QUE ce rapport des dépenses soit attesté.

2.2 LISTE DES COMPTES À PAYER

2025-09-139

ATTENDU que la liste des comptes à payer au 8 septembre et 2025 est la suivante :

Municipalité de Trois-Rives

LISTE DES COMPTES À PAYER

Présentée pour approbation à la séance du 8 septembre 2025

Solde en banque CIBC au 8 août 2025		139 470,89 \$
Dépôt à terme		102 628,37 \$
Solde en banque Desjardins au 8 août 2025		863 560,66 \$
		1 105 659,92 \$
Liste paiements par chèques CIBC		
Le Bel Age	Renouvellement abonnement	27,54 \$
Coup de Pouce	Renouvellement abonnement	51,68 \$
Imprimerie Gignac Offset	Formulaire lavage de bateaux	243,75 \$
Gouttières Déziel	Changement de gouttière garage et entrée bibliothèque	735,84 \$
Mach. Lourdes St-Arnault	Préparation pit pour concassé	7 358,40 \$
	Rétrocaveuse écocentre	217,30 \$
	Garde-fou ch. Lac aux Loutres	1 784,99 \$
	3e versement contrat nivelage	16 188,48 \$
	Rétrocaveuse écocentre	217,30 \$
Mis-Mek Communautaire	Aide financière pour salaire suppl.	25 766,47 \$
Orinha Médias	Renouvellement abonnement Géo Plein Air	5 672,20 \$
Pitney Bowes	Location timbreuse	50,53 \$
Régie Incendie Vallée St-M	Quote part- 4e versement	138,66 \$
SignoPlus/Spectralite	Pancartes et quincaillerie d'installation	22 051,53 \$
Solution Municipales	Soutien et formation inspecteur	134,02 \$
		2 215,37 \$
Total par chèque		57 087,59 \$
Liste paiements direct Desjardins		
ADN Communication	Alertes municipales juillet	35,30 \$
	Alertes municipales août	35,30 \$
Apur Créatif	Service firme d'urbanisme	70,60 \$
Apur Créatif	Service firme d'urbanisme	15 402,00 \$
Buromobil	Location toilettes portative parc presbytère	13 695,82 \$
	Location toilettes portative parc presbytère	413,91 \$
		258,69 \$
CIBC Visa	DocuSign, fax	672,60 \$
Claude Trudel	Entretien/gardiennage écocentre	192,10 \$
Cogeco	Internet caserne #10	268,75 \$
Groupe CLR	Temps d'ondes	82,73 \$
Gregoire Richard	Collecte ordures des Lacs	17,25 \$
Manon Cloutier	Salaire aide secrétariat	3 642,17 \$
Marcel Guimond et Fils	Refection chemin des Sables (phase 1)	330,00 \$
Microgest Informatique	Soutien technique	151 563,59 \$
	Anti-virus août	46,90 \$
		48,20 \$
Nancy Parissella	Entretien ménager et ménage salle commu.	95,10 \$
Raymond Descôteaux	Gardiennage écocentre	835,00 \$
Transport J-Y Martel	Collecte déchets, conteneurs et location	154,90 \$
	Roll off écocentre	13 709,64 \$
	Roll off écocentre	569,13 \$
	Roll off écocentre	569,13 \$
	Roll off écocentre	569,13 \$
	Roll off écocentre	569,13 \$
	Roll off écocentre	569,13 \$
	Roll off écocentre	569,13 \$
		17 124,42 \$
Réseau Vélox	Hébergement Site Web	86,22 \$
		204 233,25 \$
TOTAL À PAYER		261 320,84 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Diane Moody et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 8 septembre 2025 totalisant 261 320,84 \$ soit approuvée.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CONTENEURS DE RECYCLAGE, DE COMPOSTAGE ET D'ORDURES SITUÉS SUR LE CHEMIN DU LAC MÉKINAC À TROIS-RIVES

2025-09-140 ATTENDU que Claude Trudel propose de s'engager à déneiger les conteneurs du chemin du lac Mékinac pour la saison d'hiver 2025-2026 pour une somme 650 \$, plus ses frais de déplacement de 0,68 \$/km;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyé par Éric Senécal et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer avec monsieur Claude Trudel un contrat à cet effet.

4.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CONTENEUR DE RECYCLAGE SITUÉ DANS LE STATIONNEMENT DU BUREAU MUNICIPAL, DES BALCONS, ESCALIERS ET ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL, DE L'ENTRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, LE TROTTOIR DE LA PORTE D'ENTRÉE DE LA CASERNE ET LES 3 PORTES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

2025-09-141 ATTENDU que Raymond Descôteaux propose de s'engager à déneiger le conteneur situé dans le stationnement du bureau municipal, les balcons, escaliers et entrée du bureau municipal, l'entrée de la bibliothèque municipale, le trottoir de la porte de la caserne de pompiers et les 3 portes d'entrée du Centre communautaire, pour la saison d'hiver 2025-2026 pour une somme de 1000 \$ plus ses frais de déplacement de 0,68 \$/km;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Senécal, appuyé par Diane Moody et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer avec monsieur Raymond Descôteaux un contrat à cet effet.

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun sujet à l'ordre du jour

6. LOISIR, CULTURE ET BIEN-ÊTRE

Aucun sujet à l'ordre du jour

7. AUTRES SUJETS

7.1 APPEL D'OFFRES POUR LA RÉPARATION D'ASPHALTE AU KILOMÈTRE 5 DU CHEMIN DU LAC MÉKINAC

2025-09-142 ATTENDU que l'entente avec l'entreprise ayant pavé le chemin des Sables ne s'est pas concrétisée;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer des réparations d'asphalte au kilomètre 5 du chemin du lac Mékinac;

ATTENDU que la municipalité doit précéder par appel d'offres pour l'exécution de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Brouillette-Éthier, appuyé par Réjean Lahaie et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale par intérim à procéder à un appel d'offres pour la réparation d'asphalte au kilomètre 5 du chemin du lac Mékinac;

D'autoriser la directrice générale par intérim à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, pourvu que celui-ci réponde aux exigences du devis et s'engage à exécuter les travaux dans les délais prescrits.

7.2 DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE L'ANSE ET DU CHEMIN ADAM POUR L'HIVER 2025-2026

2025-09-143 ATTENDU que le ministère du Transport et de la Mobilité durable confie à l'entreprise Excavations Tourigny inc. le contrat de déneigement de la route 155 pour l'hiver 2025-2026;

ATTENDU que l'entreprise Excavations Tourigny inc. a produit à la municipalité une soumission afin d'effectuer le déneigement du chemin de l'Anse pour l'hiver 2025-2026, pour une somme de 11 000 \$ excluant les taxes et le coût des abrasifs, lesquels seront facturés au tarif de 160 \$/tonne pour le sel, 50 \$/tonne pour le sable et 110 \$/tonne pour un mélange de 50 % sel et 50 % sable;

ATTENDU que l'entreprise Excavations Tourigny inc. a produit à la municipalité une soumission afin d'effectuer le déneigement du chemin Adam pour l'hiver 2025-2026, pour une somme de 8 000 \$ excluant les taxes et le coût des abrasifs, lesquels seront facturés au tarif de 160 \$/tonne pour le sel, 50 \$/tonne pour le sable et 110 \$/tonne pour un mélange de 50 % sel et 50 % sable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Moody, appuyé par Sylvie Brouillette-Éthier et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour le déneigement du chemin de l'Anse ainsi que du chemin Adam à l'entreprise Excavations Tourigny inc. selon la soumission en date du 4 septembre 2025.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande des précisions concernant les frais de déplacements accordés aux individus qui ont un contrat de déneigement. Lorsque le déneigeur utilise son véhicule personnel pour se déplacer et transporter son matériel, un montant est prévu à son contrat.

Quelques informations sont demandées en lien avec les élections municipales qui auront lieu prochainement.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-09-144 Il est proposé par Réjean Lahaie, appuyé par Diane Moody et résolu à l'unanimité :
Que l'assemblée soit levée à 20 h 15.